

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 9 JUIN 2009**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, Mme METGE, Mme ROLLIN.

Membres excusés représentés : (6) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BON), M. GOUDEAU (représenté par Mme GINDRE), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE).

Membre excusé : (1) Mme TOLLOT

Membre absent : (1) Mme LE GRAND

Date de convocation : 2 juin 2009

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

17 JUIN 2009

Délibération n° : 45-2009

Objet : Recrutement par voie contractuelle



Un poste de responsable du service social gérontologique (catégorie A) est à pourvoir à la Direction des Retraités et des Personnes Agées.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées, il est proposé de recruter un agent non titulaire sur cet emploi, conformément à l'article 3 - alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit la possibilité de recruter par le biais de contrats d'une durée maximale de 3 ans.

Les précisions suivantes sont apportées :

- L'agent occupant ces fonctions sera chargé d'encadrer et d'animer une équipe de travailleurs sociaux et de personnels administratifs. Il aura un rôle de conseiller technique, d'expert et d'aide à la décision en direction de cette équipe, des élus et de la direction des retraités et des personnes âgées. Il aura également une fonction d'expertise, de représentation et de coordination de l'action sociale en direction des partenaires, des autres services municipaux, des institutions et des associations diverses.
- Grade de référence pour le niveau de recrutement et la rémunération : conseiller socio-éducatif.
- Conditions de recrutement : diplôme de niveau 2 (bac + 3). La rémunération afférente à cet emploi comprendra, en plus du traitement indiciaire, le régime indemnitaire du grade de conseiller socio-éducatif, ainsi que la prime de fin d'année correspondant à la valeur de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent le recrutement par voie contractuelle du responsable du service social gérontologique,
- autorisent le Président ou son représentant légal à nommer dans cet emploi,
- décident d'inscrire les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses des budgets successifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DRH : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉE



10 JUIN 2009

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM